



L'absence de respect des droits des travailleurs au Swaziland entraîne une perte de bénéfices commerciaux

Geplaatst op donderdag 17 juli 2014 | 

 SHARE

Les États-Unis ont annulé l'éligibilité du Swaziland aux dispositions de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA), avec effet à partir du 1er janvier 2014.

L'AGOA est un programme d'échanges préférentiels qui propose un accès au marché étasunien sans franchise de douane. Le Swaziland a rejoint le programme en 2001, acceptant dès lors les critères d'éligibilité, dont le respect de l'État de droit, des droits des travailleurs et des droits humains. Près de la moitié des exportations de vêtements et accessoires du pays, qui relèvent de l'AGOA, sont destinées aux États-Unis. En 2012-13, les exportations de textiles, de vêtements, de chaussures et de maroquinerie ont représenté plus de sept pour cent du total des revenus d'exportation.

Or, le gouvernement n'a cessé de déroger aux critères d'éligibilité. Le Swaziland reste la dernière monarchie absolue d'Afrique, les élections multipartites y sont interdites et les militants politiques ciblés et jetés en prison. Le Trade Union Congress of Swaziland (TUCOSWA), seule centrale nationale du Swaziland, a vu son enregistrement annulé en 2012 et ses activités pacifiques et légitimes sont régulièrement entravées par la police. Loin de protéger les travailleurs, la législation du travail accorde plutôt aux forces de police des pouvoirs discrétionnaires leur permettant d'arrêter et de détenir arbitrairement les syndicalistes. Basil Thwala a passé deux ans en prison pour avoir pris part à un piquet de grève. Thulani Maseko, avocat qui représente le TUCOSWA, et toujours en prison pour avoir critiqué le manque de transparence du système judiciaire.

« Tout en étant conscient qu'il risquait de perdre les bénéfices commerciaux, le gouvernement n'a déployé aucun effort authentique pour remplir les critères d'éligibilité avant la date butoir du 15 mai 2014 établie par le représentant au commerce des États-Unis. Cette inaction est la preuve du mépris total du gouvernement envers les droits et les moyens de subsistance des travailleurs », a expliqué Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.

La CSI exhorte le Swaziland à mettre ses lois et pratiques en conformité avec les normes internationales du travail, afin de garantir la protection des droits des travailleurs et la création d'emplois décents.

CSI - 30 juin 2014